

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt le
21/01/2021
Approbation le
3/03/2022



TOME 2
PROJET D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLES

COMMUNE D'ALLEMAGNE EN PROVENCE



altereo

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allemagne-en-Provence	
Nom du fichier	Tome 2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Version	Février 2022
Rédacteur	Caroline Quay-Thevenon, Gladys Faudon, Simon Girard
Vérificateur	Adèle Chaize-Riondet
Approbateur	Benjamin Pesquier

Sommaire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables	5
A1. Accompagner le développement urbain	7
O1. Programmer une croissance démographique modérée en adéquation avec le cadre de vie de qualité et la capacité des équipements publics existants	7
O2. Conforter et structurer le tissu urbain existant	8
O3. Appliquer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain	8
O4. Diversifier l'offre en logements pour assurer l'essor d'une mixité sociale et générationnelle	9
O5. Favoriser les résidences principales et réduire la part des résidences secondaires	9
O6. Programmer des équipements publics adaptés aux besoins de la population actuelle et projetée	10
O7. Adapter le développement urbain aux risques naturels	10
O8. Maîtriser les énergies par une incitation à la réalisation de constructions économes et le développement encadré des énergies renouvelables	10
O9. Favoriser le développement des communications numériques (fibre optique)	11
A2. Assurer une qualité fonctionnelle et un dynamisme économique du territoire	13
O10. Soigner les entrées de village et requalifier la traversée du bourg	13
O11. Repenser le stationnement et l'espace public	14
O12. Permettre le maintien et le développement des activités artisanales et commerciales sur le territoire communal	14
O13. Garantir une agriculture pérenne et diversifiée	15
O14. Impulser une nouvelle dynamique touristique et de loisirs	15
A3. Préserver et valoriser les atouts environnementaux, paysagers et patrimoniaux	17
O15. Reconstituer et pérenniser la Trame Verte et Bleue (TVB)	17
O16. Dégager et préserver des points de vue sur le village et le grand paysage	18
O17. Conserver l'espace agricole de la commune, notamment la vallée du Colostre	18
O18. Sauvegarder le patrimoine bâti et végétal	18

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le diagnostic élaboré au sein du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis de mettre en exergue les atouts/faiblesses, ainsi que les besoins/enjeux de développement du territoire communal. Ces besoins et enjeux s'inscrivent dans le cadre défini par la **Loi Solidarité et Renouveau Urbains (SRU)**, **Loi Urbanisme et Habitat (UH)**, **Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE - Grenelle 2)**, **Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)** et **Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF)** et sont nécessairement liés aux principes de Développement Durable.

Ainsi que cela est défini au sein de l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme : les orientations du PADD doivent déterminer les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs de Développement Durable :

- L'équilibre entre :
 - le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
 - l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et des paysages naturels ;
 - la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable.
- La diversité des fonctions urbaines et rurale et la mixité sociale de l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacement et de développement des transports collectifs.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Inscrite dans la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon et située au cœur du Plateau de Valensole, la commune dispose d'une localisation privilégiée à proximité de pôles urbains et sur l'itinéraire touristique des gorges du Verdon. Allemagne-en-Provence propose un cadre rural avec un bourg patrimonial dont il convient de préserver la qualité et conforter la vitalité.

Accueillant en 2012 près de 521 habitants, la commune souhaite rester un bourg rural dynamique :

- proposant un développement démographique modéré,
- conservant sa vocation de commune familiale tout en offrant un parcours résidentiel complet,
- préservant ses richesses naturelles, agricoles et paysagères,
- cherchant à dynamiser son tissu économique.

Le développement de la commune s'inscrit dans le respect des normes supra-communales et notamment en cohérence avec les objectifs du SCoT de la région de Manosque actuellement en cours de révision. L'objectif est de permettre l'accueil de nouveaux habitants tout en proposant un développement urbain durable, affichant des objectifs de modération de la consommation d'espace et de limitation de l'étalement urbain.

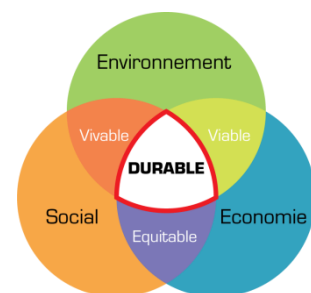
La commune d'Allemagne-en-Provence souhaite projeter un DÉVELOPPEMENT DURABLE, basé sur un équilibre entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de son territoire.

Pour ce faire, la commune se fixe comme stratégie à l'horizon 2030 s'articulant autour des axes suivants, déclinés en différentes orientations :

AXE 1 : *Accompagner le développement urbain*

AXE 2 : *Assurer une qualité fonctionnelle et un dynamisme économique du territoire*

AXE 3 : *Préserver et valoriser les atouts environnementaux, paysagers et patrimoniaux*





A1. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

La commune d'Allemagne-en-Provence témoigne d'une attractivité résidentielle importante, avec un solde migratoire toujours positif depuis la fin des années 1970. Avec seulement 52% de résidences principales en 2015, des ménages de 2,06 personnes en moyenne, Allemagne-en-Provence est aujourd'hui une commune à l'attrait essentiellement saisonnier et à la population vieillissante. Pour permettre le maintien de la population existante et l'accueil d'une nouvelle population plus jeune en garantissant un développement urbain modéré, la commune se fixe les objectifs suivants :

O1. Programmer une croissance démographique modérée en adéquation avec le cadre de vie de qualité et la capacité des équipements publics existants

La commune d'Allemagne-en-Provence fait le choix, dans le respect des objectifs du SCoT, de programmer une évolution démographique se fixant pour perspective **d'atteindre une population d'environ 594 habitants à l'horizon 2030**, correspondant à un taux de variation annuel d'environ **+0,8%/an**. Cette perspective correspond à une augmentation mesurée de la démographie communale pour les 10 prochaines années.

Cet objectif reste cohérent avec les limites fonctionnelles des équipements publics actuellement en place (école, réseaux, etc.). La municipalité prend ainsi le parti d'une **projection démographique financièrement soutenable** par la commune, ne nécessitant pas d'investissements importants pour répondre à la hausse de la population. Mais cette perspective permet aussi d'assurer le développement du village et ainsi maintenir un dynamisme du village.

O2. Conforter et structurer le tissu urbain existant

Allemagne-en-Provence est un village qui se compose de différentes zones urbanisées dont les deux principales sont le centre-village et la vallée du Colostre.

Pour maîtriser son urbanisation tout en permettant un développement communal, la municipalité a décidé de privilégier la densification des zones urbanisées, en adéquation avec :

- la desserte des réseaux existants dans lesquels la commune a largement investi pour subvenir à son développement ;
- les risques naturels, et notamment inondation et feux de forêt qui contraignent fortement l'urbanisation.

Aussi, la commune a choisi de **privilégier l'utilisation des capacités résiduelles dans le tissu urbain du vieux village** (0,12 ha environ) **ainsi que sur le secteur de Saint Véran** (à l'intérieur et en continuité des groupements de constructions identifiés au titre de la loi Montagne, représentant 0,90 ha environ). Au niveau des **deux groupements de constructions des Moulières**, seule l'urbanisation des dents creuses et divisions foncières internes sera autorisée (1 ha environ).

L'objectif est de profiter des équipements déjà créés et de combler les espaces non occupés lorsque cela est possible. Ce comblement des dents creuses viendra conforter l'existant dans le **respect des formes urbaines déjà présentes**. La pertinence paysagère des extensions urbaines sera impérative (topographie, matériaux, volumes, couleurs...).

La densification sera structurée en fonction de la **centralité des espaces** :

- Une **densification forte** dans le village,
- Une **densification moyenne** dans les **secteurs à enjeux en continuité du centre**,
- Une urbanisation de plus **faible densité** dans les **secteurs périphériques**.

Ces dispositions s'inscrivent dans le respect des objectifs de la loi ALUR imposant d'urbaniser en priorité les espaces interstitiels puis de procéder à des extensions urbaines.

Le projet de PLU prévoit de plus, la production de 14 logements en extension de la tâche urbaine :

- 12 logements dans la zone à urbaniser de Notre Dame des Grâces, sur une surface 0,70 ha,
- 2 logements potentiels sur le secteur Haut du Village sur une surface de 1500 m².

La densité brute moyenne des zones d'extension est donc proche de 15,22 lgts/ha (dont 17,14 lgts/ha pour le secteur de Notre Dame des Grâces et 13,3 lgts/ha pour le secteur Haut du Village)

Pour comparaison, l'urbanisation réalisée entre 2003 et 2015 présentait une densité de l'ordre de 9 lgts/ha avec une consommation foncière moyenne de 1100 m² par logement.

Cette orientation concerne l'habitat mais également le tissu économique puisque la commune souhaite conforter le secteur de Saint Antoine en tant que zone d'activités. Il s'agira de structurer et d'organiser cet espace à vocation économique autour du bâti existant (Maison de Produits de Pays du Verdon, entrepôt, anciennes bâtisses agricoles...).

O3. Appliquer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

L'urbanisation en extension de l'actuelle enveloppe urbaine se devra d'être **maîtrisée**. L'enjeu est de maintenir une limite claire entre la plaine et les versants boisés en évitant une urbanisation empiétant trop sur les coteaux. De même, l'étalement urbain et le mitage dans les espaces agricoles et naturels seront proscrits pour conserver une qualité de ces zones grâce à une urbanisation contenue.

Afin d'assurer la maîtrise du développement urbain et de garantir la pertinence de ces extensions bâties, la municipalité souhaite imposer l'obligation de **réaliser des opérations d'ensemble** permettant de :

- **De structurer les espaces publics ;**
- **De proposer une structure urbaine réfléchie** à l'échelle du quartier et connectée à l'urbanisation existante.
- **D'organiser l'extension urbaine en lien avec le bâti existant sous forme d'opérations d'ensemble (Orientations d'Aménagement et de Programmation)**, afin d'étoffer le village par un bâti plus dense et organisé. Les futurs aménagements seront mixtes, interactifs et durables afin de permettre la création de nouveaux quartiers agréables en lien direct avec le village.

Dans le projet, la consommation engendrée par les dents creuses à l'intérieur de l'enveloppe, sera limitée à :

- 2,1 ha en dents creuses,
- 1,3 ha en division parcellaire.

Soit 3,4 ha en densification au sein de l'enveloppe urbaine (cf. potentiel de densification - Tome 1),

- 0,15 ha en extension immédiate du groupement de construction du Village (cf. potentiel de densification - Tome 1, secteur Haut du Village).
- 0,7 ha en extension dans la zone à urbaniser à court, moyen et long terme à vocation d'habitat.

Pour l'urbanisation à vocation d'activités, la zone d'activités existante sera renforcée sur sa partie est en comblant les parcelles jouxtant l'activité à vocation commerciale existante, soit 1,26 ha.

En outre, la **consommation des espaces en extension** pour l'habitat sera limitée à 0,85 ha sur 10 ans, soit une consommation moyenne de l'ordre de **850 m²/an**.

Pour comparaison, l'urbanisation réalisée entre 2003 et 2015 présentait une consommation de l'ordre de 4500 m²/an.

04. Diversifier l'offre en logements pour assurer l'essor d'une mixité sociale et générationnelle

La recherche d'une diversité sociale passe par une mixité générationnelle. La population d'Allemagne-en-Provence est vieillissante avec une faible part des jeunes actifs de 15 à 30 ans, et la taille des ménages montre une tendance à la baisse. Pour y remédier, la municipalité mise sur la **diversification du parc de logements** afin de proposer un parcours résidentiel complet pour les habitants.

Aujourd'hui majoritairement constitué de maisons individuelles (82,71%) avec une moyenne de 3,8 pièces, le parc de logement ne permet pas l'accueil de tous les types de ménages. Il s'agit alors de mettre l'accent sur la réalisation de petits logements, de logements locatifs, de petits collectifs, de maisons partagées, etc., répondant aux besoins des jeunes, des primo-accédants et des personnes âgées.

Aussi, la réhabilitation de logements vacants (15% du parc de logements en 2015) pourrait représenter une opportunité d'offre locative, notamment sociale. La municipalité participe déjà à l'effort de mixité sociale en proposant des **logements sociaux** dans le tissu urbain du village. Elle poursuivra son action dans ce sens.

05. Favoriser les résidences principales et réduire la part des résidences secondaires

Au cœur d'une région très touristique, la commune est confrontée à une part importante de résidences secondaires dont les propriétaires ou locataires saisonniers ne participent pas à la vie communale à l'année. Cela engendre au contraire un fort déséquilibre entre la fréquentation de basse et haute saison dans le fonctionnement du territoire. Pour favoriser les résidences principales, la municipalité entend :

- Proposer des logements communaux et sociaux dont elle aura la maîtrise ;

- Proposer des formes urbaines se prêtant davantage à une occupation permanente telles que de l'individuel groupé, mitoyen ou du petit collectif par exemple ;
- Instaurer une taxe sur les résidences secondaires afin de dissuader les investisseurs.

O6. Programmer des équipements publics adaptés aux besoins de la population actuelle et projetée

La commune souhaite anticiper son évolution démographique et par conséquent certains besoins en équipements collectifs. A ce titre, elle prévoit les projets suivants :

- L'extension du cimetière actuel ;
- La réalisation d'un city-stade en contrebas de la route de Montagnac (RD11) entre le village et le secteur de Tartavel ;

En plus de ces projets, la commune entend conserver certaines réserves foncières pour anticiper les besoins en équipements scolaires et associatifs.

A propos de l'alimentation en eau potable, le rendement du réseau sera amélioré pour atteindre un taux supérieur à 70%. Des actions seront menées pour optimiser la qualité de l'eau et notamment la réduction des pollutions par les pesticides.

O7. Adapter le développement urbain aux risques naturels

La commune est concernée par les risques d'incendie sur les versants boisés. L'urbanisation devra respecter la limite sécuritaire en pied de versant (vallée du Colostre notamment). L'urbanisation en secteur sensible boisé sera interdite pour une double finalité de réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles et de garantie de la sécurité de la population. Dans le cas d'une urbanisation renforcée dans la vallée du Colostre, entre les Moulières et Saint Vèran, la voie de desserte devra être réaménagée à la demande du SDIS 04 avec 3 voies de croisement pour faciliter l'accès pompiers. De plus, 3 hydrants supplémentaires devront être installés pour assurer la sécurité de ce secteur situé en limite du versant boisé.

La commune est traversée par le Colostre et son affluent intermittent, le Tartavel. Ces deux cours d'eau sont susceptibles d'avoir des crues importantes et de provoquer des dommages sur les personnes et les biens dans la mesure où ils se situent à proximité de zones habitées. Les études menées par l'Etat, dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation, ont conduit à une cartographie de la connaissance du risque sur la base d'études hydrauliques. Le risque inondation sera pris en compte dans le projet et le zonage propre à cet aléa devra être respecté afin de ne pas exposer les futures habitations à un aléa fort.

Allemagne-en-Provence fait partie des communes où les risques naturels sont multiples. La nature des sols induit un risque d'éboulement/glisement de terrain/ravinement. Cet aléa est visible surtout en bordure des principales voiries (RD952, RD111 et RD15) avec les affleurements de la formation de Valensole. Le territoire est aussi concerné par un risque moyen de retrait-gonflement des argiles à la suite de fortes périodes de sécheresse. Les différents types de risque de mouvement de terrain (éboulement, retrait gonflement, et sismique connus dans le village) seront pris en compte.

O8. Maîtriser les énergies par une incitation à la réalisation de constructions économes et le développement encadré des énergies renouvelables

L'objectif est d'inciter à l'amélioration des performances énergétiques des constructions existantes et aux innovations bioclimatiques pour les nouvelles habitations et équipements.

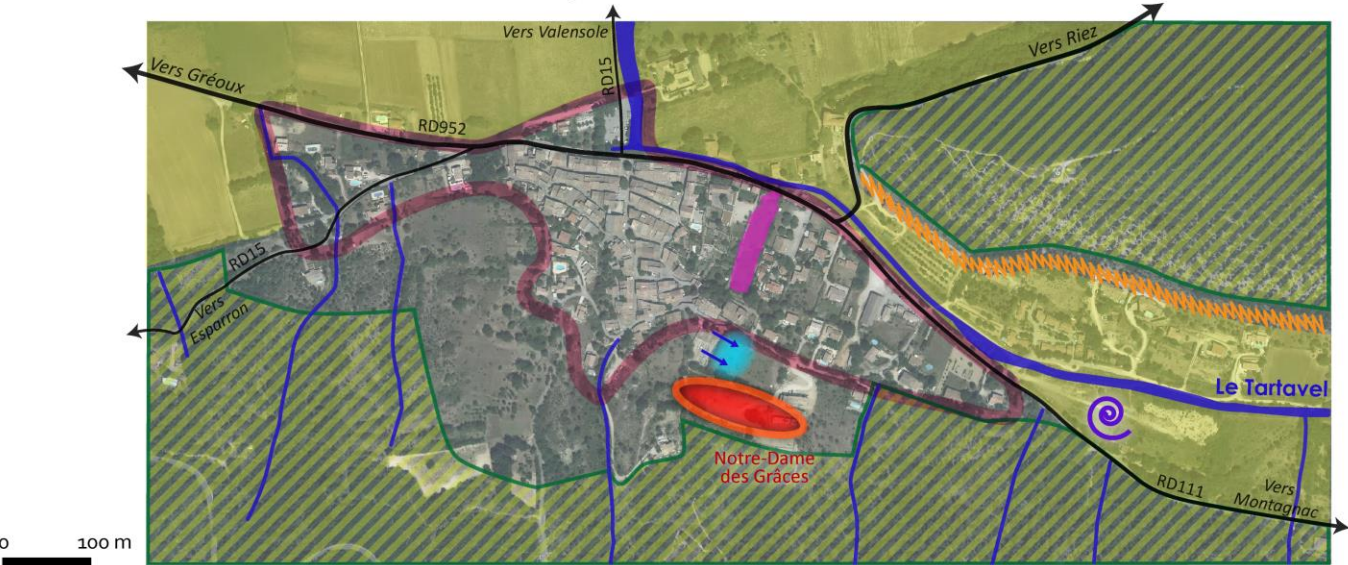
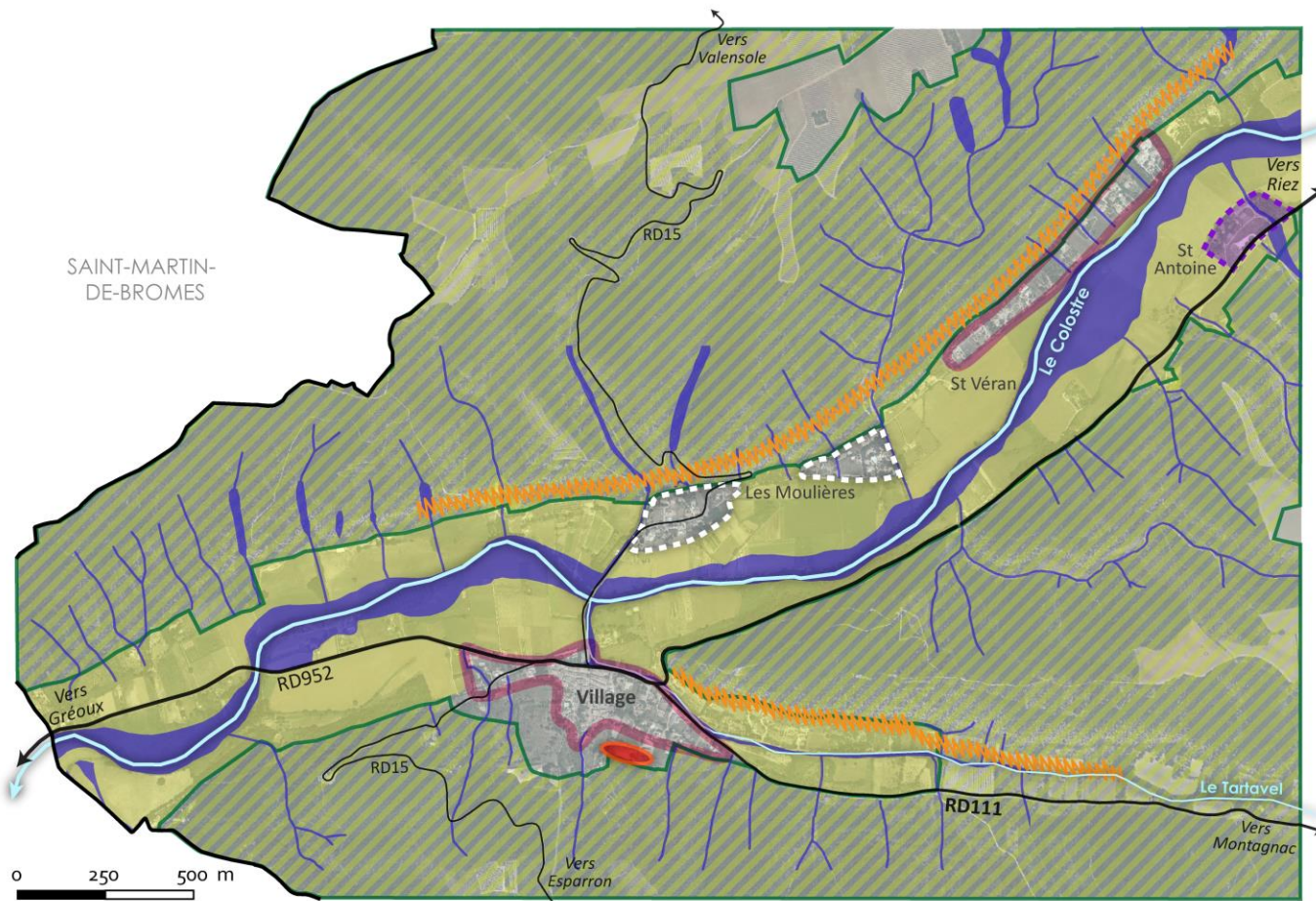
La commune soutient et encourage le développement des énergies renouvelables sur son territoire et en priorité le solaire sur toitures et sous forme de parc photovoltaïque. Ces projets doivent être réalisés dans le respect de tous les enjeux inhérents au secteur d'implantation (enjeux agricoles, écologiques, paysagers, patrimoniaux...).

La commune souhaite notamment permettre le développement des énergies renouvelables au cœur des espaces urbanisés non concernés par les périmètres de protection des Monuments Historiques (petit éolien, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur toiture...). Mais cette démarche devra être réalisée de manière encadrée en vue de garantir l'optimisation et l'efficacité de leur rendement, leur intégration paysagère et la préservation du cadre de vie communal. Aussi, les équipements publics, bâtiments agricoles ou à usage d'activités économiques seront à privilégier pour le support d'installations solaires.

09. Favoriser le développement des communications numériques (fibre optique)

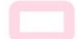


Le développement des communications numériques sur la commune se fera en tenant compte de l'état d'avancement du développement des réseaux à très haut débit sur le territoire de l'intercommunalité.

SAINT-MARTIN-DE-BROMES






AXE 1 : Accompagner le développement urbain




Conforter et structurer le tissu urbain existant

-  Privilégier la densification du bourg et du quartier de Saint Véran en adéquation avec la desserte des réseaux existants et les risques naturels
-  Autoriser uniquement l'urbanisation des dents creuses et divisions foncières à l'intérieur des groupements de constructions des Moulières
-  Conforter le secteur Saint Antoine en tant qu'espace économique



Appliquer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

-  Maintenir une limite claire entre la plaine et la colline en évitant l'urbanisation des versants
-  Stopper l'étalement urbain et le mitage dans les espaces agricoles et naturels des vallées
-  Organiser l'extension urbaine en lien avec le bâti existant sous forme d'opérations d'ensemble (OAP)

Programmer des équipements publics adaptés aux besoins de la population actuelle et projetée

-  Prévoir l'extension du cimetière
-  Réaliser un city-stade
-  Conserver des réserves foncières communales dans le centre-village pour l'accueil de futurs équipements scolaires et associatifs

Adapter le développement urbain aux risques naturels

-  Respecter la zone d'inconstructibilité inhérente au risque feux de forêts
-  Prendre en compte la zone d'inconstructibilité résultant de l'aléa inondation et ruissellement par le Colostre, le Tartavel et autres ravins





A2. ASSURER UNE QUALITE FONCTIONNELLE ET UN DYNAMISME ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

La commune d'Allemagne-en-Provence jouit d'une attractivité touristique du fait de sa proximité avec les Gorges du Verdon. Mais cela induit une fréquentation saisonnière du territoire. Si cette affluence massive en période estivale représente une ressource économique non négligeable, elle est aussi à l'origine de problématiques de fonctionnement pour la commune. De plus, il est important que le dynamisme économique sur le territoire soit équilibré sur l'année. Pour assurer une qualité fonctionnelle et un dynamisme économique stable sur sa commune, la municipalité se fixe les objectifs suivants :

O10. Soigner les entrées de village et requalifier la traversée du bourg

Le village d'Allemagne est longé par la RD952, axe fortement fréquenté notamment en saison estivale. Pour assurer une image qualitative de la commune, les entrées de village Est et Ouest pourront être marquées davantage, par un travail de revêtement de sol notamment, incitant à une réduction de la vitesse de circulation. Mais la qualité des perceptions sera aussi à soigner en prenant appui sur les atouts patrimoniaux existants comme le château. Les perspectives visuelles devront être maintenues pour mettre en valeur ce monument remarquable, et la silhouette du vieux village.

La traversée du village est problématique de par l'étroitesse de la RD952 et son passage en bordure des habitations. Une requalification de cette voirie est nécessaire pour :

- La sécurisation des différents usagers et surtout des déplacements en modes actifs (piétons/vélos) ;
- La réduction des nuisances sonores et de la pollution de l'air par une fluidité du trafic, et une diminution de la vitesse de circulation ;
- Une meilleure gestion des flux touristiques massifs ;
- La réalisation de liaisons douces entre les quartiers habités et les équipements (école, salle communale...)

- La mise en valeur des commerces et services de proximité donnant sur cette voie en dégagant leur devanture.

Ce réaménagement de la traversée du bourg est un gage d'un bon fonctionnement du territoire, de qualité de vie des habitants et d'attractivité de la commune.

O11. Repenser le stationnement et l'espace public

De la gestion de la circulation découle aussi la gestion du stationnement sur la commune. Tout comme le flux véhicules est variable en fonction des saisons, le besoin en stationnement l'est également. La commune fait face à différents écueils aujourd'hui, à savoir un stationnement difficile, contraignant et anarchique dans le centre ancien, et l'utilisation de la place du château comme parking désorganisé, sans matérialisation des places ni délimitation d'espaces dédiés à différents usages.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, valoriser le village et donner la priorité à la vie de proximité, la municipalité entend :

- Requalifier la place publique principale en déplaçant l'espace de stationnement en amont du village en entrée Ouest et/ou en procédant à un aménagement paysager qualitatif de cet espace qui distingue une zone de stationnement et un espace public de rencontre, de convivialité favorisant le lien social (marché, animations diverses, terrasses...).
- Gérer le stationnement dans le bourg en interdisant la circulation interne dans les rues trop exigües.
- Travailler la qualité des places semi-privées de petite dimension dans le centre ancien qui font le charme du village.

En garantissant une qualité de ses espaces urbains et en gagnant en structuration, Allemagne-en-Provence valorisera mieux son potentiel touristique et proposera un cadre de vie d'autant plus agréable à ses administrés.

O12. Permettre le maintien et le développement des activités artisanales et commerciales sur le territoire communal

La commune d'Allemagne-en-Provence ne dispose pas d'une envergure suffisamment importante pour prétendre à un développement économique conséquent. Toutefois, la commune souhaite maintenir et développer la dynamique actuelle consistant à :

- **Permettre le maintien et l'implantation de services et commerces dans le cœur de village**, à condition qu'ils soient compatibles avec la proximité des habitations.
- **Renforcer le secteur de Saint Antoine** accueillant déjà la Maison de Produits de Pays du Verdon :
 - en y développant un site d'accueil touristique et agricole. L'objectif est de permettre la réhabilitation des bâtiments pour l'accueil d'activités touristiques et agricoles, incluant notamment la vente à la ferme. Ce projet participerait à l'essor du tourisme local et permettrait, par ailleurs de favoriser le commerce de proximité sur le territoire.
 - en offrant la possibilité aux artisans locaux/services publics d'y installer leurs locaux. L'objectif est de favoriser l'installation sur le territoire de personnes de la région en recherche d'entrepôts. Le dynamisme économique de la commune sera alors conforté et les activités artisanales regroupées sur un espace dédié à l'écart des zones habitées. Les activités autorisées seront cependant réglementées en terme de nuisances sonores afin d'assurer la compatibilité des deux vocations de cette zone.

Le développement du secteur Saint Antoine devra se réaliser en veillant à la qualité de l'aménagement et à l'intégration paysagère des nouvelles constructions. Il fera l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

O13. Garantir une agriculture pérenne et diversifiée

La commune d'Allemagne-en-Provence dispose d'un potentiel agricole important. Sa morphologie offre des espaces de culture variés : les plateaux facilitent les grandes cultures typiques de Valensole (lavandin, céréales, légumes secs, truffières...), les vallées du Colostre et du Tartavel accueillent les prairies fourragères, pâturages, cultures maraichères, etc. et les versants boisés servent de parcours extensifs pour l'élevage ovin et caprin notamment.

Avec 16 exploitations sur son territoire, la commune montre un dynamisme certain en termes d'activité agricole qu'elle souhaite pérenniser :

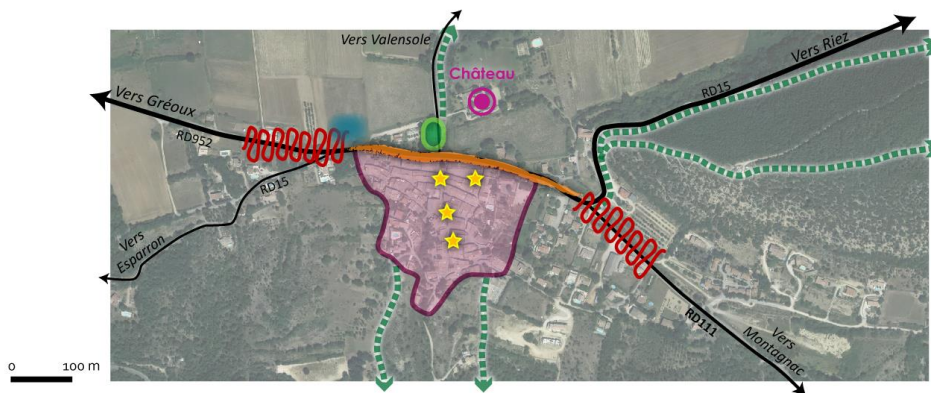
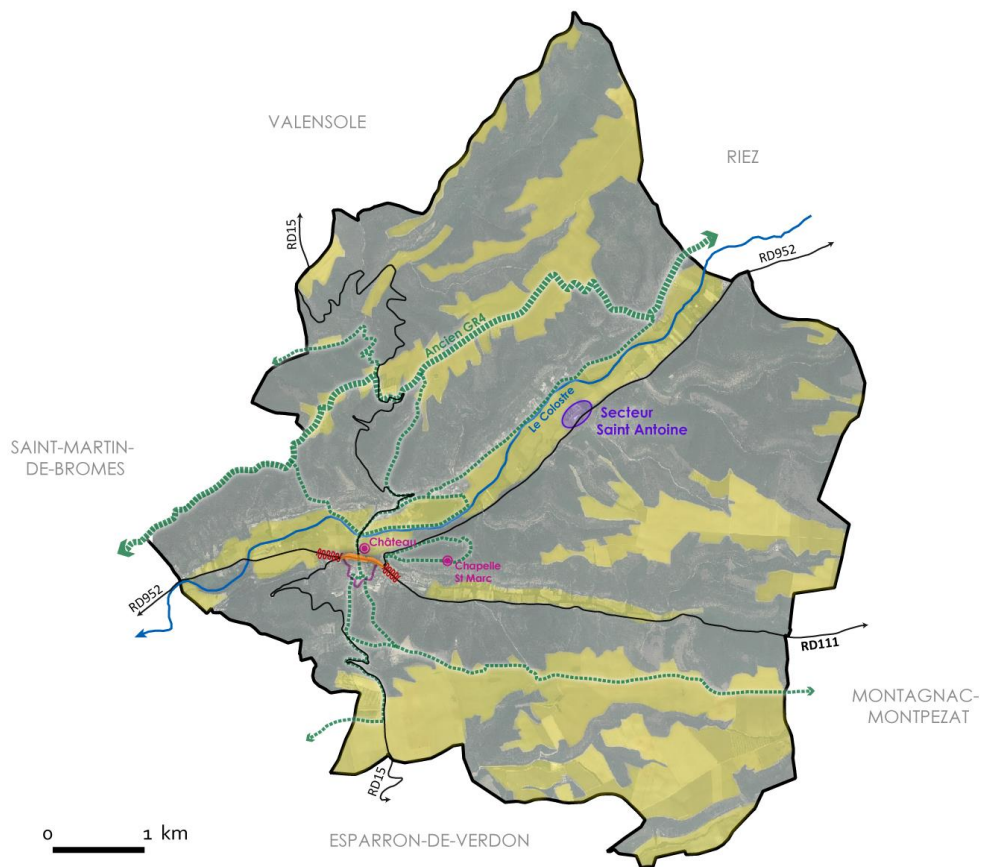
- **En maintenant les espaces agricoles en zone agricole** dans le PLU ;
- **En autorisant l'extension et le développement** des sièges d'exploitation existants (créations de nouveaux bâtiments agricoles) ;
- **En permettant la diversification** des activités en lien avec l'agriculture (point de transformation et local de vente sur place, tourisme à la ferme) ;
- **En valorisant les produits** résultant de l'agriculture locale (lavande, produits biologiques, ...).

O14. Impulser une nouvelle dynamique touristique et de loisirs

Grâce à son positionnement géographique avantageux et à son patrimoine naturel et culturel, Allemagne-en-Provence dispose d'un potentiel touristique qu'elle souhaite exploiter davantage. La commune convient de :

- **Valoriser les activités touristiques existantes**, notamment celles liées au patrimoine bâti du château et du vieux village.
- **Promouvoir les hébergements touristiques et savoir-faire artisanaux** par une communication et signalétique stratégique et qualitative.
- **Structurer et accompagner le développement des usages récréatifs de la nature**. L'objectif est de prendre appui sur le potentiel du patrimoine naturel communal et de développer ainsi son économie touristique. Ces activités devront intégrer la sensibilisation des usagers à l'environnement. Dans ce sens, une valorisation des sentiers de randonnée (balisage, panneaux pédagogiques) et une réflexion sur l'aménagement des abords du Colostre pourront être engagées (parcours thématique...).


AXE 2



AXE 2 : Assurer une qualité fonctionnelle et un dynamisme économique du territoire

Soigner les entrées de village et requalifier la traversée du bourg

 Marquer les entrées de village par une matérialisation et un maintien des perspectives visuelles sur le château et le bourg

 Requalifier la RD952 au niveau de la traversée du village pour sécuriser les usagers, fluidifier le trafic, mettre en valeur les commerces, réaliser des liaisons douces

Repenser le stationnement et l'espace public (sur carte zoomée uniquement)

 Requalifier la place du château

 Déplacer la zone de stationnement en amont du bourg

 Gérer la circulation et le stationnement dans le centre ancien


 Travailler la qualité des place semi-privées dans le vieux village

Permettre le maintien et le développement des activités artisanales et commerciales sur le territoire communal


 Permettre le maintien et l'implantation de services et commerces dans le cœur de village


 Renforcer le secteur de Saint Antoine par des activités économiques (OAP n°4)

Garantir une agriculture pérenne et diversifiée

 Assurer le maintien des espaces agricoles sur les plateaux et dans les vallées

Impulser une nouvelle dynamique touristique et de loisirs

 Valoriser les activités touristiques existantes liées au patrimoine bâti (château, chapelle St Marc, centre ancien...)

 Promouvoir le tourisme nature (sentiers de randonnée) et exploiter les richesses naturelles du territoire (parcours thématique aux abords du Colostre...)





A3. PRESERVER ET VALORISER LES ATOUS ENVIRONNEMENTAUX, PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

Allemagne-en-Provence présente un cadre rural au sein duquel les espaces agricoles et forestiers façonnent les paysages et sont identifiés comme des supports de biodiversité. Le bourg s'inscrit dans un écrin agricole et naturel, entre vastes plateaux cultivés, versants boisés et vallées alluviales, participant activement à la qualité du cadre de vie local. Afin de conforter les richesses environnementales de son territoire, Allemagne-en-Provence affiche les objectifs suivants.

O15. Reconstituer et pérenniser la Trame Verte et Bleue (TVB)

Riche d'une flore et d'une faune remarquable, le territoire d'Allemagne-en-Provence est intégralement classé en site Natura 2000. La commune fait également l'objet d'un inventaire au titre de la ZNIEFF et de la ZICO du Plateau de Valensole.

La commune décide de **mettre en valeur et protéger les éléments de la Trame Verte et Bleue du territoire** en raison de leur grande richesse et leur grande sensibilité écologique. Il s'agit :

- **Des espaces forestiers**, réservoirs de biodiversité, dont l'entretien est nécessaire au bon fonctionnement de cet écosystème ;
- **De la ripisylve du Colostre**, corridor écologique et axe paysager structurant dont l'état est à surveiller et à restaurer sur certains secteurs ;
- **De la trame agricole**, mosaïque de cultures qui permet le refuge de nombreuses espèces et qu'il convient de protéger du mitage.
- **Des composantes de la trame aquatique, cours d'eau et zones humides**, pour lesquelles l'objectif est d'assurer une bonne qualité (réduction des pollutions agricoles) et une continuité écologique.

Le second enjeu, pour la préservation de la Trame Verte et Bleue d'Allemagne-en-Provence est de **limiter, voire supprimer les ruptures et les obstacles s'opposant aux**

continuités écologiques. Cela concerne prioritairement le cours d'eau du Colostre comportant des ouvrages hydrauliques inutilisés faisant obstacle aux continuités écologiques aquatiques et qu'il faudrait effacer ou adapter (suppression des seuils, création de passes à poissons...). Le projet de restauration du Colostre et de sa ripisylve porté par le PNRV est une action répondant à cet objectif, et soutenu par la commune. Dans cet objectif de reconstitution des grands espaces naturels, la commune souhaite également mettre en œuvre un projet de replantation de l'ancienne décharge, au Sud du village, sur le plateau. La technique de végétalisation par projection (hydroseeding) semble appropriée pour permettre cette renaturation puisque la zone est difficilement aménageable car très instable.

O16. Dégager et préserver des points de vue sur le village et le grand paysage

Le village d'Allemagne-en-Provence jouit d'une position en pied de coteau et fait face au château, dominant la plaine du Colostre.

Dès lors, il convient de **préserver la plaine** (secteurs agricoles ou naturels) **afin de conserver les perspectives paysagères, les points de vue sur le village et les reliefs boisés et de protéger les approches du village pour leur intérêt paysager** (vue sur le château notamment).

Les paysages et les espaces de découverte associés aux principales routes pénétrant le territoire, telles que la RD952 et RD111, doivent être préservés en veillant à la qualité paysagère, urbaine et architecturale des espaces perçus.

Depuis le plateau, certains points de vue remarquables, pour certains panoramiques à 360°, pourront être aménagés et valorisés pour proposer aux visiteurs des sites d'appréciation du grand paysage dans un contexte sécurisé. Dans une optique de mise en valeur des perspectives paysagères, l'enfouissement des réseaux secs sera à privilégier de manière à ne pas dégrader les perceptions visuelles et réduire l'artificialisation du paysage agricole et naturel.

O17. Conserver l'espace agricole des vallons garant d'un paysage ouvert

Allemagne-en-Provence bénéficie d'un vaste espace agricole qui couvre près de la moitié du territoire. Si les terres du plateau de Valensole ont une vocation de grandes cultures bien identifiée, reconnue et pérenne, les vallées du Colostre et du Tartavel sont, elles, sujettes à une urbanisation grandissante, et à une régression des pratiques agricoles. Le recul de l'agriculture dans ces secteurs entraîne une expansion des boisements en fonds de vallées et de fait une fermeture progressive des paysages. Or les plaines du Colostre et du Tartavel ont bénéficié des moyens d'irrigation et sont aujourd'hui des zones privilégiées pour le maraichage, les prairies fourragères et l'élevage...

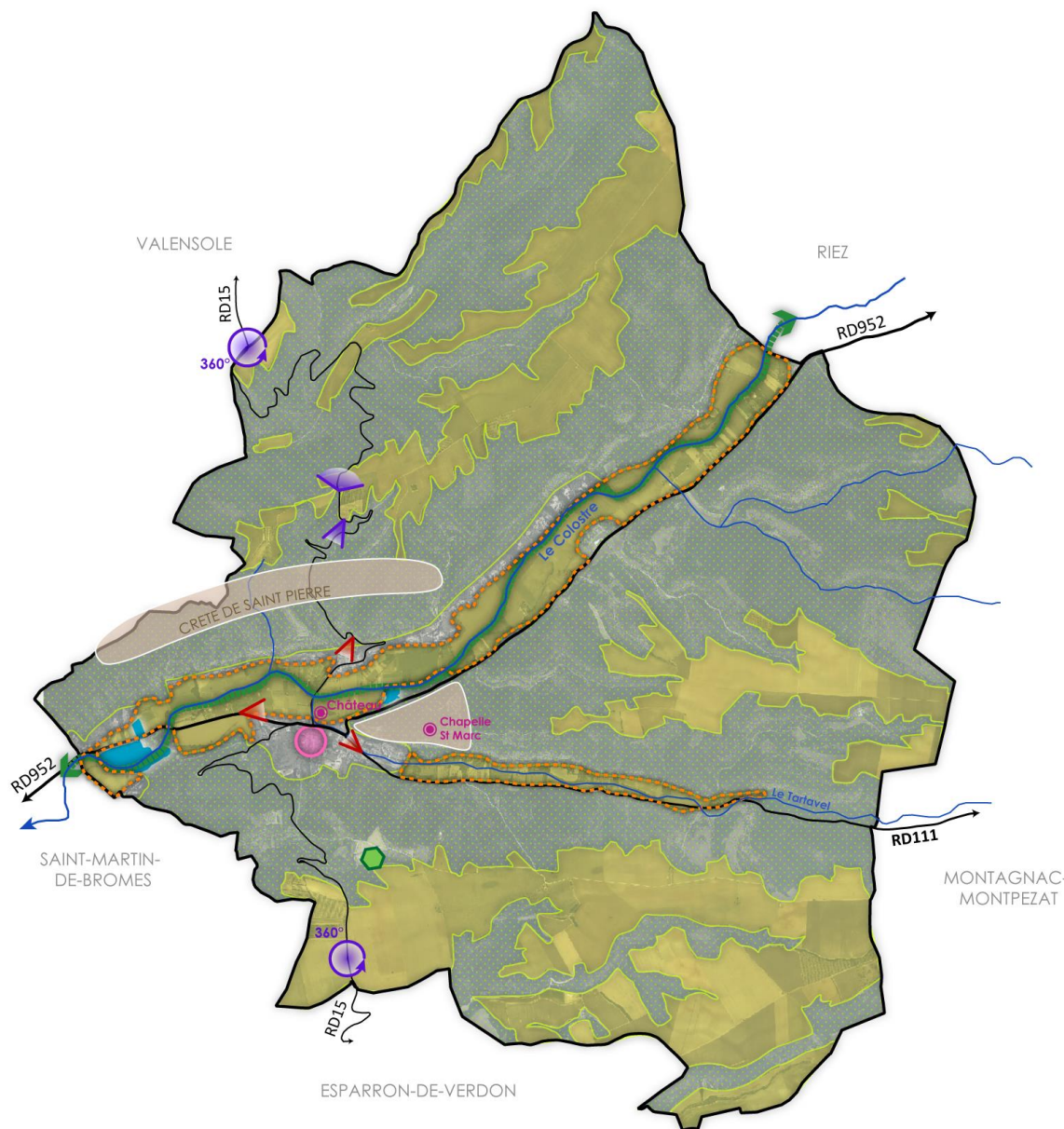
Dans ce but, la commune tend à définir un principe de zone agricole pertinent afin de répondre à l'objectif de **préservation du potentiel agricole des sols et notamment dans la vallée du Colostre**. Certaines terres agricoles sont identifiées comme des secteurs de support d'une biodiversité riche et variée et participent au maintien des corridors écologiques. Dès lors, la commune souhaite **maintenir des pratiques agricoles raisonnées propices au maintien de la biodiversité** (prairies permanentes, pelouses et prairies temporaires) au sein de cette plaine alluviale.

O18. Sauvegarder le patrimoine bâti et végétal

Le village d'Allemagne-en-Provence peut se prévaloir d'un patrimoine bâti de qualité marqué par un matériau typique du Verdon car facilement disponible sur place : les galets. Le village ancien est harmonieusement structuré sous la forme de petites ruelles et d'un habitat traditionnel provençal. La municipalité entend **sauvegarder le patrimoine vernaculaire** (l'église, le clocher, ou encore les lavoirs/fontaines, le monument aux Morts, les oratoires...) et **mettre en valeur les monuments historiques, leurs abords et les bâtiments remarquables** (château et chapelle St Marc). Certains arbres remarquables



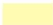



(platanes séculaires, chênaie) sont aussi des éléments que la commune souhaite entretenir et préserver car ils participent à l'armature paysagère du village.

AXE 3






AXE 3 : Préserver et valoriser les atouts environnementaux, paysagers et patrimoniaux


Reconstituer et pérenniser la Trame Verte et Bleue (TVB)

-  Préserver et entretenir les espaces forestiers réservoirs de biodiversité
-  Maintenir et restaurer la ripisylve du Colostre, corridor écologique et axe paysager structurant
-  Protéger la mosaïque agricole, refuge pour de nombreuses espèces
-  Assurer une bonne qualité et une continuité écologique des cours d'eau (Colostre notamment)
-  Préserver les zones humides
-  Revégétaliser l'ancienne décharge



Dégager et préserver des points de vue sur le village et le grand paysage

-  Préserver les points de vue sur le village et le château
-  Préserver les reliefs boisés remarquables depuis le bourg (fronts visuels)
-  Conserver et mettre en valeur les perspectives remarquables sur le grand paysage depuis les plateaux

Conserver l'espace agricole des vallons garant d'un paysage ouvert

-  Eviter la fermeture des paysages par l'expansion de la forêt en maintenant l'activité agricole dans les vallons

Sauvegarder le patrimoine bâti et végétal

-  Mettre en valeur les bâtiments historiques et leurs abords dont les sujets végétaux remarquables
-  Sauvegarder le patrimoine vernaculaire du vieux village et maintenir ses caractéristiques architecturales locales (galets...)

